Déclaration CGT au Conseil de Surveillance Octobre 2026

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les membres du conseil de surveillance,

Les objectifs du gouvernement dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2027 qui prévoient, entre autre, une réduction de presque la moitié du déficit de la sécurité sociale, avec une évolution de l'ONDAM de 2% contre 3% en 2025 et 2026 va aggraver la situation budgétaire des hôpitaux. Le gouvernement prévoit 5,1 Milliards d'euros d'économie sur les dépenses de santé, alors que la population a de plus en plus de mal à accéder aux soins y compris sur notre territoire. L'Etat a fait le choix de dépenser nos impôts dans la guerre plutôt que d'abonder la sécurité sociale, sachant qu'en plus de 20 ans les cotisations versées à la sécurité sociale sont passées de 72% à 36,5% pour les cotisations patronales et de 23,9% à 8,9% pour les cotisations salariales, cotisations transformées en impôts, un moyen pour l'Etat de diminuer les recettes de la SS sans compter les réductions d'impôts et de cotisations des plus riches. Je tiens à rappeler que la CGT revendique le 100% sécurité sociale.

Conséquences sur les personnels :
-des organisations de travail qui se tendent avec une augmentation de l'intensité au travail et la dégradation des conditions de travail, la variable d'ajustement pour les établissements étant la dépense de personnel
Vient se greffer, le gel du point d'indice pour les agents de la fonction publique. Pour rappel, plus de 862 000 agents de la fonction publique perçoivent un traitement de base inférieur au SMIC avec les conséquences qui en écoulent sur la retraite, **l'Etat le plus grand fossoyeur de l'emploi**. Les fonctionnaires ont perdu plus de 20% de pouvoir d'achat sur ces 20 dernières années. Les IDE toujours dans les bas-fonds du classement de l'OCDE en matière de rémunération.
Quid de l'attractivité dans la fonction publique et tout particulièrement dans la fonction publique Hospitalière !

En local, si des enveloppes exceptionnelles ont permis de faire des choix comme celui de dé-précariser l'emploi, nous constatons sur le rapport social unique pour 2025 une baisse du nombre de titularisations passant de 643 en 2024 à 419 en 2025 et une stagnation de la baisse de l'emploi précaire à 12% en 2024 et 2025.
Le CHU de Nantes ne doit pas repartir dans ses travers de la gestion des agents contractuels comme étant une réponse au plan d'économie.

Conséquences sur les usagers :
-des délais de prises en charge pour les patients qui se rallongent avec des patients qui vont même jusqu'à renoncer aux soins faute de solution avec cette notion de perte de chance.
En l'absence de solution, sur la région Pays de la Loire, le seul recours pour les patients est le CHU de NANTES, qui se voit refuser des rendez-vous prétextant que le CHU ne prend pas de nouveaux patients comme en Rhumatologie par exemple ou bien encore dernièrement le CHU de Nantes n'est pas en mesure de donner une date de rendez-vous en ophtalmologie aussi ! Ce sont des retours de patients qui nous appellent dans nos permanences pour nous dire qu'ils n'ont pas de solution de prise en charge !
Même le CHU de Nantes aujourd'hui, faute de moyens capacitaires, ne peut répondre à ces patients démunis !

Le gouvernement dans ces objectifs d'économie veut faire la chasse aux arrêts de travail et tout particulièrement aux arrêts de longue durée. Ces arrêts de travail se prolongent aussi parce que ces salariés ne trouvent pas de solutions de prise en charge médicale, ou bien leur état de santé s'est dégradé faute d'avoir pu être pris en charge dans des délais raisonnables.
L'ARS en charge de l'offre de soins sur notre territoire PAYS de la LOIRE a-t-elle notion de ces difficultés ?
Si oui, qu'elles sont les mesures pour y remédier ?

Il est donc important de conserver nos hôpitaux de proximité et de les développer pour apporter une réponse aux patients sur notre territoire, comme le Centre hospitalier d'Ancenis par exemple. Les fermetures même partielles des blocs obstétricaux, du service des urgences ne sont pas une réponse satisfaisante, ces fermetures contribuent à faire baisser l'activité de ce centre hospitalier qui pourrait à terme fermer au motif d'un problème de sécurité des soins. Des solutions existent ! Faut-il encore s'en donner les moyens.
A ce sujet, lorsque vous aurez terminé la mission ARS qui vous a été demandée Monsieur le Directeur Général, il est important qu'un retour soit fait au conseil de surveillance du CHU de Nantes sur les préconisations à venir, note établissement étant aussi concerné par ces impacts en terme d'activité, lorsque ces établissements du département ou bien de la région ferment même partiellement.

Siège Social : HOTEL-DIEU, 3, Rue Gaston Veil – 44093 NANTES Cedex 1 ☎ 02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37 🖃 02 40 08 45 32
Hôpital G & R Laënnec : ☎ 02 40 16 59 48 ; 🖷 02 40 16 59 39 - Hôpital Saint-Jacques : ☎ 02 40 84 65 71 - 🖷 02 40 84 66 95 – Hôpitaux gériatriques :02 40 18 9019
Site Internet : www. cgt-chu-nantes.org - **e-mail** : com@cgt-chu-nantes.org

Déclaration CGT au Conseil de Surveillance Octobre 2026

Pour revenir aux conditions de travail des professionnels. Monsieur le Directeur Général, vous imposez des organisations de travail en 12h pour des personnels de nuit déjà éprouvés par des amplitudes horaires de 10h, comme pour les personnels du service de soins intensifs de néonatologie ou bien encore pour les brancardiers-ières aux urgences, alors qu'ils sont contre ces 12h à l'unanimité. Le métier de brancardier ne nécessite pas une telle organisation en 12h surtout que ce métier est exposé aux risques musculo-squelettiques. Ces organisations de travail doivent être dérogatoires et exceptionnelles. Nous tenons à vous rappeler que plus de 80% de femmes travaillent au CHU de Nantes ; que des études scientifiques démontrent que le travail en horaires postés est un facteur supplémentaire aggravant pour développer un Cancer du sein, que la France est l'un des pays au monde qui compte le plus grand nombre de cancer du sein, quid de la prévention, il faut donc arrêter d'ajouter des facteurs de risques aux facteurs de risques déjà existants, rappelant que vous êtes censé être le garant de la sécurité physique comme psychique des professionnels travaillant au CHU de Nantes.
Nous vous demandons de mettre un terme à ces organisations de travail en 12h et de proposer d'autres alternatives pour améliorer les conditions de travail des professionnels.

Concernant le service mortuaire du CHU de Nantes
Madame la Présidente vous avez été destinataire d'une lettre ouverte le 4 août concernant, entre autre, le manque de crédit versé par le ministère de la justice pour l'activité institut médico légale. Dans ce courrier il est écrit que le CHU nous a précisé qu'il pourrait être éligible à une augmentation de cette enveloppe au regard de l'augmentation de l'activité de médecine légale et qu'à ce titre il sollicite chaque année le ministère de la justice sans succès.
Le CHU de Nantes doit bénéficier, à minima, d'un crédit correspondant à ces dépenses, cette situation n'est pas acceptable !
Que comptez-vous faire ? Avez-vous déjà entrepris des démarches en ce sens ? Si non, le conseil de surveillance est tout à fait dans son rôle pour exiger cette augmentation de crédits !

Concernant la chambre mortuaire, là encore, aucune enveloppe de la part de l'ARS pour cette activité qui est aussi déficitaire et qui pourtant répond à une mission de service public et à une mission d'intérêt général, puisque les professionnels travaillant au service mortuaire prodiguent aussi des soins aux patients décédés.
Ce service doit disposer de crédits de la part de l'ARS.
L'absence de crédits suffisants dans ce service mette en grand difficultés ces professionnels qui travaillent dans des conditions particulièrement éprouvantes.

Aussi, et là encore je m'adresse à l'ARS, il est inconcevable pour des professionnels qui gagnent moins de 2000 euros par mois de faire l'activité que vous connaissez comme celle de reconstituer des corps après autopsie qui peut aller jusqu'à 15 heures de travail ; d'encaisser cette charge mentale ; des images qui restent à jamais imprimées dans leur tête, sans parler des odeurs ! Il est urgent que ce métier soit reconnu avec une rémunération qui soit à la hauteur des responsabilités et du travail qui leur incombent.
Nous vous demandons de faire remonter cette revendication au ministère de la santé.

Autre point :
En 2025, lors de la visite du contrôleur des lieux de privation de liberté, 3 points ont été mis en avant dont un relatif à un recours trop important à la contention et à l'équipe de sûreté qui seront discutés plus tard dans l'ordre du jour du CS mais aussi l'hospitalisation de mineurs en psychiatrie adultes.

Concernant ce dernier point, si depuis la création de PHILAE qui a permis de diminuer l'hospitalisation de mineurs de plus de 15 ans (environ divisée par deux), actuellement 4 lits sur les 8 lits sont fermés à Philae et 6 lits sont fermés sur l'unité Espace liés à l'absence de professionnels médicaux (arrêts maladie - congés maternité). Toujours pas de solutions sur les moins de 15 ans avec des retours à domicile faute de places malgré des tentatives de suicide par exemple. Une véritable mise en danger de ces jeunes patients et des familles en grande difficultés qui repartent sans solutions.

Dernier sujet de ma déclaration, pouvez-vous nous faire un point sur le bâtiment d'accueil « Ile de NANTES », où en est-on sur les suites des travaux et si le déménagement en 2028 est bien confirmer.

Merci pour les réponses que vous voudrez bien apporter.

Siège Social : HOTEL-DIEU, 3, Rue Gaston Veil – 44093 NANTES Cedex 1 ☎ 02 40 08 45 21 & 02 40 08 45 37 🖃 02 40 08 45 32
Hôpital G & R Laënnec : ☎ 02 40 16 59 48 ; 🖷 02 40 16 59 39 - Hôpital Saint-Jacques : ☎ 02 40 84 65 71 - 🖷 02 40 84 66 95 – Hôpitaux gériatriques :02 40 18 9019
Site Internet : www. cgt-chu-nantes.org - **e-mail** : com@cgt-chu-nantes.org